

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	11	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	07 AVR. 2023	07 AVR. 2023	DÉLIB-2023-023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

**Étaient présents** : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent** : Jérôme VIDALENC.

Jérôme VIDALENC a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

**A été désignée comme secrétaire de séance** : Élodie SALSON.

**Objet : Personnels de l'agence postale communale - Révision du temps de travail hebdomadaire.**

*VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;*

*VU la délibération n°D2023-004 en date du 31 janvier 2023 relative au renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale à hauteur de 17h30 hebdomadaires ;*

*VU la délibération en date du 19 octobre 2020 relative au contrat de la personne gestionnaire du gîte de groupe à hauteur de 19h30 hebdomadaires, remplaçant également l'agent en charge de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale pendant ses absences légales ;*

**RAPPELANT** le contrat de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale à hauteur de 17h30 hebdomadaires ;

**RAPPELANT** également les remplacements effectués par la personne en charge de l'accueil et de la gestion du gîte communal ;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale de baisser son temps de travail hebdomadaires à hauteur de 3h30 ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'assurer en continuité l'ouverture de l'agence postale du lundi au vendredi, il est proposé d'augmenter en conséquence le temps de travail de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion du gîte communal

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- \* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail à l'agent en charge de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale afin de passer son temps de travail de 17h30 à 14h00 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- \* **DIT** que les autres dispositions du contrat de travail de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale restent inchangées.
- \* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail à l'agent en charge de l'accueil et de la gestion du gîte de groupe communal afin de passer son temps de travail de 19h30 à 23h00 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- \* **DIT** que les autres dispositions du contrat de travail de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion du gîte de groupe communal restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Philippe MATHIEU, Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

### SÉANCE DU 6 AVRIL 2023



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	11	1	11 <i>Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	07 AVR. 2023	07 AVR. 2023	DÉLIB-2023-024

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

**Étaient présents :** Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent :** Jérôme VIDALENC.

Jérôme VIDALENC a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

**Objet : Suppression de postes - Mise à jour du tableau des emplois.**

*VU les articles L313-1 et L542-2 du Code Général de la Fonction Publique ;*

*VU la délibération n°D2022-089 en date du 24 novembre 2022 relative au tableau des emplois en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;*

**RAPPELANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement), sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

**RAPPELANT** également qu'en cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

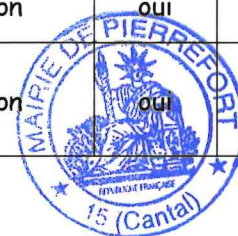
**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer les emplois suivants :

- Poste de rédacteur territorial à temps complet à la suite de la mutation de l'agent => ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet par délibération en date du 7 janvier 2022 ;
- Poste d'adjoint technique territorial à temps complet à la suite d'un avancement de grade de l'agent => ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet par délibération n°D2022-094 en date du 24 novembre 2022.

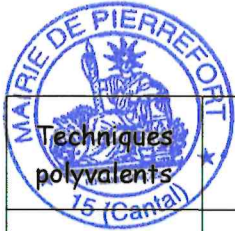
*VU l'avis favorable du comité social territorial rendu lors de sa séance en date du 14 mars 2023 ;*

**PROPOSANT** en conséquent le tableau des emplois permanents suivant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Attaché territorial	Secrétaire générale	1 ETP	non	oui	
Administratif	Administrative	Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie	0.57 ETP	non	oui	
Administratif	Administrative	Adjoint administratif	Secrétaire de mairie	1 ETP	non	oui	
Techniques polyvalents	Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>nd</sup> e classe	DST	1 ETP	non	oui	







Techniques polyvalents	Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>nd</sup> e classe	Agent d'exécution à responsabilité	1 ETP	non	oui	
Techniques polyvalents	Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>nd</sup> e classe	Agent d'exécution	1 ETP	non	oui	
Techniques polyvalents	Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'exécution	2 ETP	non	oui	
École et entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>nd</sup> e classe	Coordinateur d'équipe	1 ETP	non	oui	
École et entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'exécution	0.5 ETP	non	oui	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* **DÉCIDE** :

- o de la suppression du poste de rédacteur territorial à temps complet affecté jusqu'alors au secrétariat de mairie ;
- o de la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps complet affecté jusqu'alors au services techniques polyvalents ;

\* **APPROUVE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 comme présenté précédemment ;

\* **PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Pierrefort sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;

\* **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Philippe MATHIEU, Maire,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

## SÉANCE DU 6 AVRIL 2023



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	11	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	07 AVR. 2023	07 AVR. 2023	DÉLIB-2023-025

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

**Étaient présents** : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent** : Jérôme VIDALENC.

Jérôme VIDALENC a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

**Objet : Carrière des agents municipaux - Fixation du taux de promotion.**

**VU** l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique relatif aux règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux ;

**VU** l'avis favorable du comité social territorial rendu lors de sa séance en date du 14 mars 2023 ;

**RAPPELANT** que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

**RAPPELANT** également que ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial et peut varier entre 0 et 100 %.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- \* **ADOpte** les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>nd</sup> e classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

- \* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- \* **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Philippe MATHIEU, Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

### SÉANCE DU 6 AVRIL 2023



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	11	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	07 AVR. 2023	07 AVR. 2023	DÉLIB-2023-026

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

**Étaient présents** : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjointes ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent** : Jérôme VIDALENC.

Jérôme VIDALENC a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

**Objet : Carrière des agents municipaux - Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**

*VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;*

*VU la délibération en date du 6 avril 2023 fixant à 100% le ratio promu-promouvable pour passer du grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>nde</sup> classe au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe ;*

*VU l'avis du Comité Technique en date du 8 mars 2022 relatif à l'adoption des lignes directrices de gestion ;*

*VU la délibération n°D2022-090 en date du 24 novembre 2022 modifiant le régime indemnitaire ;*

**RAPPELANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Qu'ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, que la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

**RAPPELANT** également que les suppressions d'emplois, les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la C.N.R.A.C.L. sont soumises à l'avis préalable du comité social territorial ;

**CONSIDÉRANT** les états de service de l'agent en charge de la gestion de l'équipe d'agents techniques et de la coordination des travaux et activités techniques au sein de la commune,

**CONSIDÉRANT** que l'agent proposé remplit toutes les conditions d'ancienneté et dans la manière de servir ;

**PROPOSANT** la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 modifiant à cette date le tableau des emplois de la façon suivante :

Filière : technique ;

Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriales ;

Grade : Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

**RAPPELANT** que le régime indemnitaire défini par la délibération n°D2022-090 en date du 24 novembre 2022 est applicable ;





Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- \* **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire ;
- \* **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;
- \* **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal ;
- \* **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Philippe MATHIEU, Maire,






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	11	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	07 AVR. 2023	07 AVR. 2023	DÉLIB-2023-027

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

**Étaient présents** : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent** : Jérôme VIDALENC.

Jérôme VIDALENC a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

**Objet : Accès à la maison de santé pluridisciplinaire - Actualisation de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023.**

*VU l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;*

*VU les articles L 2334-32 et suivants du C.G.C.T. ;*

*VU le projet de territoire 2021/2026 de Saint-Flour Communauté ;*

*VU la décision n°2021-313 en date du 22 juin 2021 de Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefort ;*

*VU la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022 pour le financement d'une voie d'accès à la future maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefort ;*

*VU la délibération n°2022-080 en date du 24 novembre 2022 relative à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 ;*

*VU la délibération n°2023-028 en date du 4 avril 2023 relative à la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2023 ;*

*VU le budget communal ;*

**RAPPELANT** le caractère d'intérêt général et prioritaire de l'aménagement d'une maison santé pluridisciplinaire à PIERREFORT pour le Pierrefortais ;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire est un projet structurant pour le Pierrefortais visant à renforcer la cohésion sociale et territoriale de l'ancien canton de PIERREFORT ;

**RAPPELANT** la cession de la parcelle cadastrée A 608 à Saint-Flour Communauté pour l'implantation de la maison de santé pluridisciplinaire lors de la séance du Conseil municipal en date du 9 juin 2021 ;

**RAPPELANT** également que la commune doit néanmoins procéder à l'aménagement de la voie d'accès à cette parcelle, dont les travaux ont été estimés - devis réactualisé au 26 janvier 2023 - à 151 090,00 € H.T. ;

**RAPPELANT** encore que la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecture ALLÈGRE-ESCHALIER, en co-traitance avec la SARL LDI Infra, pour un montant d'honoraires de 12 000,00 € H.T. réactualisés ;





**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Dépenses en HT		Recettes escomptées	
Travaux	151 090,00€	D.E.T.R. 2023 (40%)	66 036,00€
Maitrise d'œuvre	12 000,00€	D.S.I.L. 2023 (40%)	66 036,00€
Divers (géomètre)	2 000,00€	Autofinancement (20%)	33 018,00€
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>165 090,00€</b>	<b>Total des recettes HT</b>	<b>165 090,00€</b>
TVA (20%)	32 366,00€		
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>198 108,00€</b>		

**RAPPELANT** que ce projet avait déjà fait l'objet d'une demande d'aide au titre de la D.E.T.R. 2022 et qu'il n'avait pas été retenu ;

**CONSIDÉRANT** que l'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Pour la partie communale soit l'accès : procédure de consultation des entreprises autour du 15 avril en vue de pouvoir démarrer et finaliser les travaux de réseau d'ici l'été 2023 et le reste du chantier soit l'enrobé, au cours de l'année 2024 en fonction de l'avancée des travaux de l'immeuble,
- Pour la partie communautaire soit l'immeuble : procédure de consultation des entreprises au cours du mois d'avril en vue de pouvoir démarrer les travaux de VRD en juillet 2023 et le reste du chantier en septembre 2023 pour une durée d'environ 1 an.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- × **RÉAFFIRME** sa volonté de mener à son terme ce projet de voie d'accès à la future maison de santé pluridisciplinaire de PIERREFORT ;
- × **ADOpte** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessous :

Dépenses en HT		Recettes escomptées	
Travaux	151 090,00€	D.E.T.R. 2023 (40%)	66 036,00€
Maitrise d'œuvre	12 000,00€	D.S.I.L. 2023 (40%)	66 036,00€
Divers (géomètre)	2 000,00€	Autofinancement (20%)	33 018,00€
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>165 090,00€</b>	<b>Total des recettes HT</b>	<b>165 090,00€</b>
TVA (20%)	32 366,00€		
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>198 108,00€</b>		

- × **SOLLICITE** de nouveau une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
- × **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Philippe MATHIEU, Maire,







# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

## SÉANCE DU 6 AVRIL 2023



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	11	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	07 AVR. 2023	07 AVR. 2023	DÉLIB-2023-028

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

**Étaient présents** : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent** : Jérôme VIDALENC.

Jérôme VIDALENC a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

**Objet : Accès à la maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (D.S.I.L.) 2023.**

*VU le projet de territoire 2021/2026 de Saint-Flour Communauté ;*

*VU la décision n°2021-313 en date du 22 juin 2021 de Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefort ;*

*VU la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022 pour le financement d'une voie d'accès à la future maison de santé de santé pluridisciplinaire de Pierrefort ;*

*VU la délibération n°2022-080 en date du 24 novembre 2022 relative à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 ;*

*VU la délibération n°2023-027 en date du 4 avril 2023 relative à la réactualisation de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 ;*

*VU le budget communal ;*

**RAPPELANT** le caractère d'intérêt général et prioritaire de l'aménagement d'une maison santé pluridisciplinaire à PIERREFORT pour le Pierrefortais ;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire est un projet structurant pour le Pierrefortais visant à renforcer la cohésion sociale et territoriale de l'ancien canton de PIERREFORT ;

**RAPPELANT** la cession de la parcelle cadastrée A 608 à Saint-Flour Communauté pour l'implantation de la maison de santé pluridisciplinaire lors de la séance du Conseil municipal en date du 9 juin 2021 ;

**RAPPELANT** également que la commune doit néanmoins procéder à l'aménagement de la voie d'accès à cette parcelle, dont les travaux ont été estimés - devis réactualisé au 26 janvier 2023 - à 151 090,00 € H.T. ;

**RAPPELANT** encore que la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecture ALLÈGRE-ESCHALIER, en co-traitance avec la SARL LDI Infra, pour un montant d'honoraires de 12 000,00 € H.T. ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Dépenses en HT		Recettes escomptées	
Travaux	151 090,00€	D.S.I.L. 2023 (40%)	66 036,00€
Maitrise d'œuvre	12 000,00€	D.E.T.R. 2023 (40%)	66 036,00€
Divers (géomètre)	2 000,00€	Autofinancement (20%)	33 018,00€
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>165 090,00€</b>	<b>Total des recettes HT</b>	<b>165 090,00€</b>
TVA (20%)	32 366,00€		
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>198 108,00€</b>		





**CONSIDÉRANT** que l'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Pour la partie communale soit l'accès : procédure de consultation des entreprises autour du 15 avril en vue de pouvoir démarrer et finaliser les travaux de réseau d'ici l'été 2023 et le reste du chantier soit l'enrobé, au cours de l'année 2024 en fonction de l'avancée des travaux de l'immeuble,
- Pour la partie communautaire soit l'immeuble : procédure de consultation des entreprises au cours du mois d'avril en vue de pouvoir démarrer les travaux de VRD en juillet 2023 et le reste du chantier en septembre 2023 pour une durée d'environ 1 an.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- × **RÉAFFIRME** sa volonté de mener à son terme ce projet de voie d'accès à la future maison de santé pluridisciplinaire de PIERREFORT ;
- × **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessous :

Dépenses en HT		Recettes escomptées	
Travaux	151 090,00€	D.S.I.L. 2023 (40%)	66 036,00€
Maitrise d'œuvre	12 000,00€	D.E.T.R. 2023 (40%)	66 036,00€
Divers (géomètre)	2 000,00€	Autofinancement (20%)	33 018,00€
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>165 090,00€</b>	<b>Total des recettes HT</b>	<b>165 090,00€</b>
TVA (20%)	32 366,00€		
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>198 108,00€</b>		

- × **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Philippe MATHIEU, Maire,

